

BIN FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ Cette fiche de données de sécurité a fil

Cette fiche de données de sécurité a été creee conformement aux exigences de . Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les Produits Dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD)

Date d'émission 15-juin-2023 Date de révision 15-juin-2023 Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Flame Glyphosate 360 Nom du produit

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit PMRA Reg. No.: 33088

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Herbicide Utilisation recommandée

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette du produit

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Farmers Business Network Canada, Inc. 120D 1st Street SW Box 5607 High River, Alberta T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

Courriel regulatory@farmersbusinessnetwork.com

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas

d'urgence

No de téléphone de Chemtrec :+1 703 527-3887 (International) ou 1 800 424-9300

(Amérique du Nord)

Urgences sanitaires 24/7: appelez le 800 858-7378 (National Pesticide Information Center -

centre national d'information sur les pesticides)

2. Identification des dangers

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion Mortel par inhalation

Provoque des lésions oculaires graves

Peut provoquer le cancer



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter un équipement de protection respiratoire

Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

Autres renseignements

Provoque une légère irritation cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro	Date de dépôt LCRMD
			d'enregistrement en	et date de la dérogation
			vertu de la Loi sur le	accordée (s'il y a lieu)
			contrôle des	
			renseignements relatifs	
			aux matières	
			dangereuses (no	

			d'enregistrement LCRMD)	
Sel d'isopropylamine de glyphosate	38641-94-0	40 - 50	-	
Amines, alkyle de suif, éthoxylé	61791-26-2	10 - 20	-	
Isopropylamine	75-31-0	1 - 5	-	

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate Conseils généraux

est requise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou

> inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des

soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement avec une grande quantité Contact avec les yeux

d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une

personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Équipement de protection

premiers soins

S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend individuelle pour les intervenants en des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Sensation de brûlure. Un contact prolongé **Symptômes**

peut causer une rougeur et une irritation.

Effets d'une exposition Peut provoquer le cancer.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse régulière. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Pendant l'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Numéro de FS UL-GCS-227 Page 3/10

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge Aucun. Aucun.

électrostatique

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention et précautions spéciales pour les complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. pompiers

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les Précautions personnelles

> vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux,

déversements/fuites. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine.

Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8. **Autres renseignements**

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des

contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de Conditions d'entreposage

la portée des enfants. Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Isopropylamine	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm
75-31-0	TWA: 12 mg/m ³	STEL: 10 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 12 mg/m ³
	STEL: 10 ppm	Skin		STEL: 10 ppm
	STEL: 24 mg/m ³			STEL: 24 mg/m ³

	Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad	Nouvelle-Écosse
-				or	
Ī	Isopropylamine	TWA: 2 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 2 ppm	TWA: 2 ppm
		STEL: 5 ppm	STEL: 10 ppm	STEL: 5 ppm	STEL: 5 ppm
		Skin		Skin	Skin

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Isopropylamine	TWA: 5 ppm	TWA: 2 ppm	TWA: 5 ppm	TWA: 5 ppm
	STEL: 10 ppm	STEL: 5 ppm	STEL: 10 ppm	TWA: 12 mg/m ³
				STEL: 10 ppm
				STEL: 24 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie **Douches**

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite

d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Considérations générales sur

l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Aucune donnée disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide jaune État physique Liquide Couleur Jaune Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété <u>Valeurs</u> Remarques • Méthode 4.4 - 5 pН

Point de fusion / point de

congélation

Point initial d'ébullition et plage 112 °C / 233.6 / °F

d'ébullition

Numéro de FS UL-GCS-227

Point d'éclair > 93 °C / > 200 °F

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilitéAucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air
Limite supérieure d'inflammabilité
Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité Aucune donnée disponible

ou d'explosivité

Pression de vapeur

Densité de vapeur relative

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité relativeAucune donnée disponibleSolubilité dans l'eauAucune donnée disponibleSolubilité dans d'autres solvantsAucune donnée disponibleCoefficient de partageAucune donnée disponible

Température d'auto-inflammationAucune donnée disponibleTempérature de décompositionAucune donnée disponibleViscosité cinématiqueAucune donnée disponibleViscosité dynamiqueAucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosives
Propriétés comburantes
Point de ramollissement
Masse moléculaire
Teneur en COV
Masse volumique du liquide
Aucun renseignement disponible

Masse volumique apparente 1.16 g/cm³ @ 24°C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Matières incompatibles.

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

uangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Mortel

par inhalation. (sur la base des composants).

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une lésion irréversible aux yeux.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une légère irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Une

Numéro de FS UL-GCS-227

ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (sur la base des composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Rougeurs. Combustion. Peut causer la

cécité. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

<u>Toxicité aiguë</u> Mortel par inhalation. Nocif en cas d'ingestion.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale) 1,902.80 mg/kg **ETAmél (cutané)** > 5,000 mg/kg **ETAmél** 0.306 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Sel d'isopropylamine de	= 10537 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 1.3 mg/L (Rat) 4 h
glyphosate			
38641-94-0			
Amines, alkyle de suif, éthoxylé	= 500 mg/kg (Rat)	-	-
61791-26-2			
Isopropylamine	= 111 mg/kg (Rat)	= 382 mg/kg (Rat)	= 8.7 mg/L (Rat) 4 h
75-31-0			

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une légère

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des

brûlures. Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données

disponibles pour les ingrédients. Peut provoquer le cancer.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Sel d'isopropylamine de	-	Group 2A	-	X
glyphosate				
38641-94-0				

Légende

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Sel d'isopropylamine de glyphosate 38641-94-0	-	LC50: =2.3mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =8.3mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.6mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: 2.6 - 3.4mg/L (48h, Daphnia magna)
75-31-0	EC50: =4.13mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =1.2mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =62.5mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =310mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =20.8mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistance et dégradation Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Isopropylamine	-0.5
75-31-0	

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD Non réglementé

<u>IATA</u>
Non réglementé pour les quantités inférieures à 5 litres par récipient individuel. Voir IATA

Numéro de FS UL-GCS-227 Page 8/10

SP A197 UN3082

Numéro UN ou numéro

d'identification

Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

Désignation officielle de transport de l'ONU

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage III

Nom technique de l'IATA Sel d'isopropylamine de glyphosate

Désignation UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a. (Sel

d'isopropylamine de glyphosate), 9, III

Dispositions particulières A97, A158, A197

Code ERG 9

IMDG Non réglementé pour les quantités inférieures à 5 litres par récipient individuel. Voir IMDG

2.10.2.7

Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

Désignation officielle de MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

transport de l'ONU N.S.A Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage

Nom technique de l'IMDG

Polluant marin

Sel d'isopropylamine de glyphosate
P

Polluant marin Sel d'isopropylamine de glyphosate

Désignation UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDES, N.S.A. (Sel d'isopropylamine de glyphosate), 9, III, Polluant marin

Dispositions particulières 274, 335, 969

EmS-N° F-A, S-F

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 4Inflammabilité 2 Instabilité 0 Dangers particuliers - Risques pour la santé Inflammabilité 2 Dangers physiques 0 Protection individuelle

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 15-juin-2023

Date de révision 15-juin-2023

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique